

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze octobre,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 09 Octobre 2025

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence AUSINA, Didier MALE, Jérôme RUMEAU, Sylvie TROTIN, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Pierre TILLOIS, Colette GONZALVEZ, Vanessa ALBERICH, Carole COLMENERO, Lucy FERRER, Brigitte LESIEUR, Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, M. Alain GRIEU ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Absent : M. Bernard CONSTANS

Secrétaire de séance : M. Pierre TILLOIS

Objet : 2025-05-06- Plan lumière communal - Convention n°TVXEP25031 avec le SYDEEL66 pour la modernisation du réseau d'éclairage public Tranche 2 secteur Fenouillèdes – Aspres – Capcir - Vallespir

VU la délibération n°2023-05-04 portant transfert de la compétence éclairage public optionnelle et éclairage extérieur au syndicat départemental d'électricité et d'énergies du Pays Catalan (SYDEEL66) ;

Considérant que la commune déploie son plan de rénovation de l'éclairage public et prend ainsi la suite des premiers travaux de diagnostic et de sécurisation engagés par la Communauté Urbaine alors compétente ;

Considérant la proposition financière du SYDEEL66 de poursuite du plan lumière communal par une Tranche 2, années 2025 – 2026, par des travaux de remplacement de candélabres, lorsque cela est nécessaire, et d'ampoules pour du LED basse consommation électrique, sur le secteur dit Fenouillèdes – Aspres – Capcir – Vallespir, selon le plan de financement suivant :

Réseau d'Eclairage public	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
EVAL Travaux Eclairage Public	154 900,00 €	30 980,00 €	185 880,00 €
TOTAL Réseau Eclairage Public	154 900,00 €	30 980,00 €	185 880,00 €
TVA à la charge du SYDEEL66, remboursé après DGD par FCTVA ⁽¹⁾	30 491,76 €		
TVA à la charge de la Commune ⁽²⁾	488,25 €		
Montant de la participation du SYDEEL66 ⁽³⁾	17 500,00 €		
Participation à la charge de la Commune			137 888,25 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention jointe en annexe pour la modernisation du réseau d'éclairage public Tranche 2 n°TVXEP25031 entre le SYDEEL66 et la commune ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué en la matière à signer ledit avenant et tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 16 octobre 2025

PUBLIÉ LE... 20 OCT. 2025

Le Maire,

Laurence AUSINA

